

DETERMINATION DES PERIODES ROUGES
DANS LE CADRE DE LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

(Application de l'article 7.1.d du PA du 04/07/01)

(Période du lundi 1er janvier 2018 au lundi 31 décembre 2018)

L'avis du Comité d'Entreprise est demandé pour la détermination des périodes rouges de l' **Année 2018**.

Pour l'année 2018, la plupart des Directions ont défini 6 semaines de périodes rouges en fonction des contraintes particulières de leurs services :

DIRECTIONS	DATES
<u>DIRECTION GENERALE</u>	4 semaines : Du 16/07/18 au 12/08/18 2 semaines : Du 17/12/18 au 30/12/18
<u>DIRECTION DU SERVICE, DES PRESTATIONS ET DES RELATIONS AVEC LES ASSURES ET PARTENAIRES</u>	4 semaines : Du 30/04/18 au 27/05/18 2 semaines : Du 17/12/18 au 30/12/18
<u>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</u>	4 semaines : Du 16/07/18 au 12/08/18 2 semaines : Du 17/12/18 au 30/12/18
<u>DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE LA GESTION DU RISQUE D'ILE-DE-FRANCE</u>	6 semaines : Du 08/01/18 au 18/02/18
<u>AGENCE COMPTABLE, DIRECTION DES FINANCES, DE LA COMPTABILITE ET DE LA MAITRISE DES RISQUES</u>	4 semaines : Du 16/07/18 au 12/08/18 2 semaines : Du 17/12/18 au 30/12/18
<u>A l'exception des services suivants:</u>	
* DEPARTEMENT COMPTABILITE DES PRESTATIONS - 5931	4 semaines : Du 01/01/18 au 28/01/18
* DEPARTEMENT DES COMPTABILITES GENERALE, BUDGETAIRE ET FINANCIERE - 5950	2 semaines : Du 17/12/18 au 30/12/18
* SERVICE DE GESTION DES APPLICATIFS COMPTABLES - 5934	
<u>DEPARTEMENT CONTRÔLE DES PRESTATIONS</u>	
* SERVICE CONTRÔLE DU PROCESSUS PN - 5935	4 semaines : Du 23/07/18 au 19/08/18
* SERVICE CONTRÔLE DU PROCESSUS IJ/GB - 5967	2 semaines : Du 17/12/18 au 30/12/18

<p><u>DIRECTION DE LA REGULATION ET DES RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE</u></p>	<p>4 semaines: Du 16/07/18 au 12/08/18 2 semaines: Du 17/12/18 au 30/12/18</p>
<p><u>DIRECTION DU CONTENTIEUX ET DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE</u></p> <p><u>A l'exception des services suivants:</u> Activité en lien avec la représentation devant les TASS et TCI</p> <p>* DEPARTEMENT JURIDIQUE ET DU CONTENTIEUX GENERAL - 5863 * DEPARTEMENT DU CONTENTIEUX TECH. ET DU RISQUE PROFESSIONNEL- 5871</p>	<p>4 semaines: Du 16/07/18 au 12/08/18 2 semaines: Du 17/12/18 au 30/12/18</p> <p>1 semaine : Du 08/01/18 au 14/01/18 1 semaine : Du 05/03/18 au 11/03/18 1 semaine : Du 14/05/18 au 20/05/18 1 semaine : Du 11/06/18 au 17/06/18 1 semaine : Du 03/09/18 au 09/09/18 1 semaine : Du 17/12/18 au 23/12/18</p>
<p><u>DIRECTION DE LA STRATEGIE, DES MOYENS ET DES ŒUVRES</u></p> <p><u>A l'exception des services suivants :</u></p> <p><u>DEPARTEMENT DES STRUCTURES DE SOINS ET DE PREVENTION</u></p> <p>* EXAMENS PERIODIQUES DE SANTE - ANTENNE AMELOT (1838 -1804)</p> <p>*COP (7864)</p> <p>*CENTRES DE SANTE DENTAIRE - CONDORCET - POTEAU - RUBENS (7861 - 7870-7878)</p>	<p>4 semaines: Du 16/07/18 au 12/08/18 2 semaines: Du 17/12/18 au 30/12/18</p> <p>3 semaines : Du 16/07/18 au 05/08/18 1 semaine : Du 24/12/18 au 30/12/18</p> <p>2 semaines: Du 03/09/18 au 16/09/18 1 semaine: Du 17/12/18 au 23/12/18</p> <p>2 semaines: Du 03/09/18 au 16/09/18 2 semaines: Du 17/12/18 au 30/12/18</p>